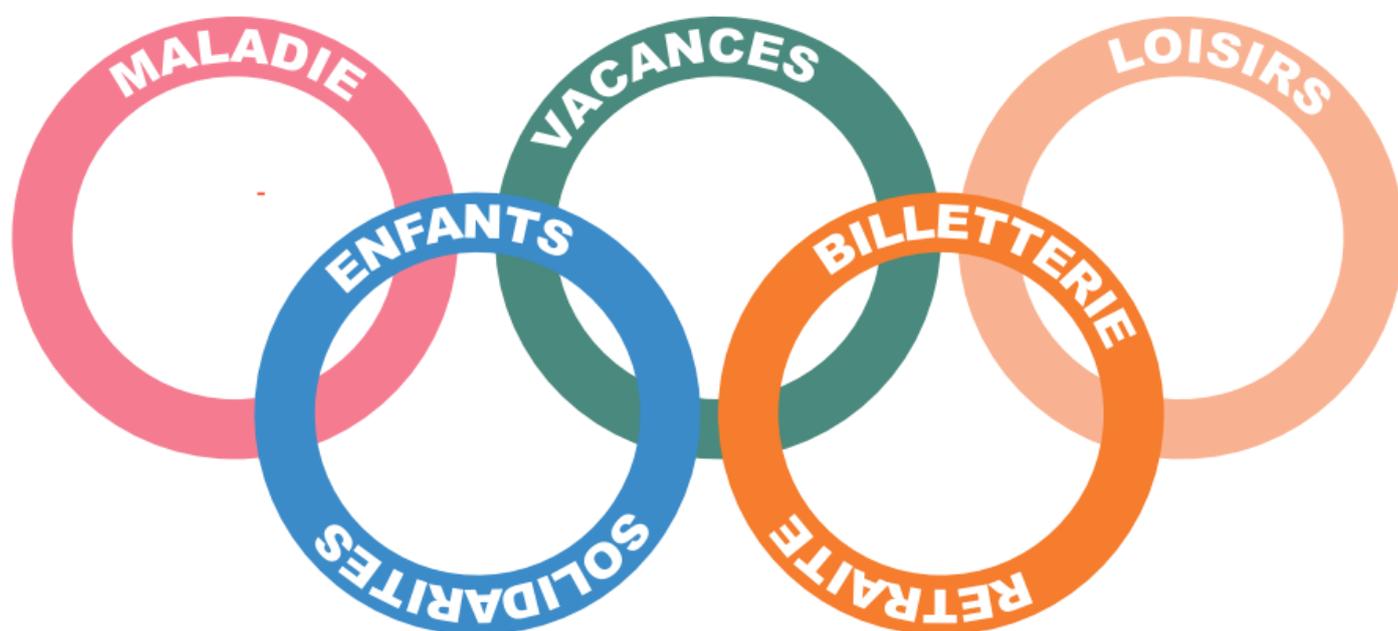




## Les mandatés Cfdt au CGOS AURA vous informent

# PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : **CONNAITRE VOS DROITS CGOS EN 2024**



## GRILLES INDICIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Nouveau et pratique :  
Des grilles indiciaires  
faciles à consulter....



<http://www.fed-cfdt-sante-sociaux.org/>  
**SUIVEZ-NOUS SUR**



# SOMMAIRE

<b>Votre Dossier CGOS</b> .....	p.2
◆ Ayant Droit	
◆ Quotient Familial	
◆ Envoi CGOS	
<b>Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie</b> .....	p.3-4
<b>Vacances</b> .....	p. 5
◆ Vacances Adulte et Famille	
◆ Chèques Vacances	
◆ Vacances Prix Réduits et Mini	
<b>Loisirs</b> .....	p.6
◆ Titres Culture	
◆ Prestation Sports, Loisirs et Culture Adulte	
<b>Enfants</b> .....	p.7-8
◆ Prestation Etudes-Education-Formation	
◆ Garde d'enfants de 0 à 6 ans - CESU	
◆ Centre de Loisirs et Accueil Périscolaire (soutien scolaire)	
◆ Prestation Sports, Loisirs et Culture Enfant	
◆ Prestation Naissance et Adoption	
◆ Prestation Enfant en Situation de Handicap	
<b>Solidarités</b> .....	p.9-10
◆ Aides Remboursables Logement (F.S.L)	
◆ Aides Remboursables	
◆ Aides Non-Remboursables	
◆ Fonds Solidarité Familiale	
◆ Prestation Décès	
◆ Renseignements Juridiques	
<b>Billetterie-Conso</b> .....	p.11
◆ Avantages Conso	
◆ Billetterie	
<b>Retraite</b> .....	p.12
◆ Départ à la Retraite	
◆ Prestation Annuelle retraités	
<b>Agendas</b> .....	p.12
<b>Jeu</b> .....	p.13
<b>La CFDT Santé-Sociaux</b> .....	p.14
<b>Les Mandatés CFDT Santé Sociaux AURA</b>	

# VOTRE DOSSIER CGOS

Il doit être actualisé tous les ans. Vos droits peuvent être activés dès décembre pour l'année suivante.

Vous pouvez aussi le faire tout au long de l'année.  
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....

**Que vous soyez actif ou retraité :**

- **Titulaires**
- **Contractuels (dès votre premier bulletin de salaire)**
- **Les emplois aidés**
- **Les agents en disponibilité d'office pour raison de santé**
- **Les agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé**
- **Les tuteurs**
- **Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)**
- **Les apprentis**
- **Les personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)**

**La CFDT a obtenu les mêmes droits**

- **Pour les agents à temps partiel**
- **Pour les 2 agents d'un couple hospitalier**
- **Pour les contractuels dès leur premier jour de travail**

**La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations C.G.O.S durant le congé parental des agents.**



## TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

Vous trouverez votre QF sur la page d'accueil, dans votre espace agent, en haut à gauche

TRANCHE	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	De 510,01 à 610	De 610,01 à 710	De 710,01 à 810	De 810,01 à 910	De 910,01 à 1060	De 1060,01 à 1295	> à 1295,01 ou non connu



## ENVOI CGOS

### Gagnez du temps

Envoyez vos formulaires de prestations, transmettez un complément d'information ou adressez un message au C.G.O.S par courriel.

Vous devez vous connecter au site C.G.O.S puis accéder à l'onglet **CONTACT**

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation :

**CGOS régional Auvergne-Rhône-Alpes**

**314 allée des noisetiers**

**Bâtiment B CS 69489**

**69573 Limonest cedex**

# Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

## Pour les titulaires et stagiaires:

- La maladie ordinaire
- Le congé longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et sida)

## Pour les contractuels:

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie



La CFDT Santé Sociaux a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



INDICES	TAUX complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

## AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Maladie Ordinaire	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois. - Les arrêts maladie pouvant être continus ou discontinus.

Longue Maladie	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 an plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois.

Maladie de Longue Durée Non imputable au service	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois. - Les arrêts maladie pouvant être continus ou discontinus.

Maladie de Longue Durée Imputable au service*	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
5 ans plein traitement	Aucune
3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois des deux premières années.

\*Dispositif transitoire : à compter du 16 mai 2020 : CITIS

# Agents contractuels : MALADIE ORDINAIRE

## Moins de 4 mois de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune



## Entre 4 mois et 2 ans de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 mois plein traitement	Aucune
1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement
Au-delà: Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées

## Entre 2 et 3 ans de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement
Au-delà: Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées

## 3 ans de Service

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune
3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement
Au-delà: Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	

MALADIE

# Agents contractuels : CONGÉ DE GRAVE MALADIE (3 ans d'ancienneté requis)

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 <sup>ère</sup> année: plein traitement	Aucune
2ème et 3ème année : demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement

# VACANCES ADULTE ET FAMILLE

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	200€
Tranche 2	160€
Tranche 3	120€
Tranche 4	80€
Tranche 5	60€
Tranche 6	40€
Tranche 7	30€
Tranche 8	30€

Au plus tard le 31/01/2025

**Les justificatifs à produire** : Factures d'Hôtels, Croisières, Camping, Club de Vacances, Location de véhicule

Le prestataire Airbnb est accepté à condition d'avoir un numéro de SIRET

Grâce à la CFDT vous pouvez aussi présenter une facture de transport collectif, location de camping-car, Van, etc..



## CHEQUES VACANCES

La participation du CGOS dépend de votre épargne et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner (de 150 à 1800 €).

**Une seule demande par agent tous les 12 mois.**

Les chèques vacances sont cumulables avec la prestation vacances adulte et famille.

\*Prestation servie dans la limite du budget disponible

QF	TAUX	Participation maximum CGOS
Tranche 1	50%	180€
Tranche 2	50%	180€
Tranche 3	50%	180€
Tranche 4	40%	150€
Tranche 5	35%	120€
Tranche 6	30%	90€
Tranche 7	25%	60€
Tranche 8	20%	60€

Au plus tard le 31 octobre 2024

**La CFDT Santé Sociaux a voté POUR plusieurs modalités de paiement.**

## VACANCES : Prix Réduits et Minis

L'offre vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/assistance/rapatriement/annulation.

### Espace Agent

Rendez-vous sur le site CGOS "VACANCES : CGOS.info" avec votre numéro prestataire.

MCA  
Numéro C.G.O.S : 767  
Dernière connexion le 13/03/2023  
C.G.O.S BRETAGNE  
Droits ouverts : 2023  
Quotient familial 2023 : 102

### VOTRE ESPACE

Bienvenue M CA

Vous pouvez accéder à l'ensemble des services proposés.

Code accès prestataire : cliquez ici

# TITRES CULTURE

## CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge (4,10€).

Le paiement peut se faire par :

- ♦ Chèque à libeller au nom de UP
- ♦ EN LIGNE PAR CB

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles

La durée de validité du titre culture est de 18 mois après l'année d'émission.

QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	84,10€	80€	160€
2 commandes	44,10€	40€	80€



**La CFDT a obtenu le paiement en ligne des Titres Culture**



## PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE Adulte

### Envie de faire du sport, d'exercer une activité culturelle ou de loisirs ?

Bénéficiez d'une aide pour participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle par l'agent dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

L'agent peut déposer plusieurs demandes par année civile dans la limite du montant de la prestation. Prestation versée sur présentation d'une attestation.

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	100€
Tranche 2	90€
Tranche 3	80€
Tranche 4	70€
Tranche 5	60€
Tranche 6	50€
Tranche 7	40€
Tranche 8	30€

**Au plus tard le 30/11/2024**



# PRESTATION ETUDES EDUCATION FORMATION

**La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation. L'accès à l'éducation est une priorité.**

- ◆ Cochez la case "demande la prestation PEEF" (Prestation Etudes Educations Formations)
- ◆ Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024
- ◆ Elle sera versée dès la validation du dossier

**MONTANTS de base 2024** : Variable selon le quotient familial et les années.  
Les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2	<b>71€</b>	Lycée/ Enseignement professionnel	<b>272€</b>
Collège (de la 6ème à la 3ème)	<b>156€</b>	Études supérieures	<b>851€</b>
Lycée / Général et technologique	<b>226€</b>	Hébergement (sans condition de	<b>341€</b>

\*Calcul de votre prestation :  $(1295 - \text{quotient familial}) / 6,87 = \%$  à appliquer au montant de base de la prestation)

ENFANTS

## GARDE D'ENFANTS DE 0 à 6 ANS—CESU

TRANCHE DE QF	MONTANT CESU 2023 PAR ENFANT	
	0-3 ANS	4-6 ANS
TRANCHE 1	600€	300€
TRANCHE 2	600€	300€
TRANCHE 3	600€	300€
TRANCHE 4	500€	250€
TRANCHE 5	400€	200€
TRANCHE 6	300€	150€
TRANCHE 7	200€	100€
TRANCHE 8	200€	100€

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée.

Vous devez compléter l'attestation sur l'honneur.

## CENTRE DE LOISIRS—ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

**Pour la garde d'enfants de 3 à 19 ans.**

La prestation prend en charge le soutien scolaire.  
Prestation versée pour chaque enfant.



TRANCHE DE QF	Montant Plafond de la Prestation
TRANCHE 1	110€
TRANCHE 2	90€
TRANCHE 3	80€
TRANCHE 4	60€
TRANCHE 5	50€
TRANCHE 6	40€
TRANCHE 7	30€
TRANCHE 8	30€

# PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE Enfant

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	100€
Tranche 2	100€
Tranche 3	100€
Tranche 4	80€
Tranche 5	80€
Tranche 6	50€
Tranche 7	50€
Tranche 8	30€
Au plus tard le 30/11/2024	

Bénéficiez d'une aide pour participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle pour les enfants de la naissance à 20 ans, à charge fiscale, dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.



La CFDT a voté **POUR** l'ouverture de la prestation dès la naissance



## NAISSANCE / ADOPTION



### Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée\* pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant.

**Le montant est de 180 €**

\*Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption

## PRESTATION ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



Variable selon le quotient familial.

**Montant de base** : 800 € (pour un QF de 608)

**Forfait minimum versé au-delà du QF 1300** : 180 €

**Montant maximum** : 1200 € ( 150% de 800 €)

Cette prestation est versée pour votre enfant en situation de handicap.

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %.

**Demande à transmettre avant le 30 novembre 2024.**  
**Versement dans le mois qui suit la validation de la demande.**

# AIDES REMBOURSABLES LOGEMENT

## **AIDE LOCATION OU CO-LOCATION:**

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

## **AIDE DEMENAGEMENT :**

Propres moyens ou professionnels

## **AIDE TRAVAUX :**

Copropriété, Handicap, Dépendance, Energie durable

## **AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :**

Frais de notaire, Frais d'agence, Frais de raccordement

1- Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CPAS)

2- Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000€

3- Montant minimum de 400€

4- Dans la limite du taux d'endettement en vigueur

=  
**8000€\***  
**En 60 mois**  
**maximum**

\*Par agent

La CFDT Santé Sociaux revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables grâce aux prêts sociaux.

**Attention** : Le Fond Social au Logement et l'Aide Remboursable sont cumulables dans la limite de 8000€

## AIDES REMBOURSABLES

Besoins financiers liés à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

### PENSEZ AUX AIDES REMBOURSABLES \*

PAS DE QF PLAFOND

<4000€ : la durée maximum est de 50 mois

De 4000€ à 8000€ : la durée maximum est de 60 mois

\*Pour chaque agent hospitalier



## AIDES NON REMBOURSABLES

Une difficulté financière, un imprévu, une maladie, un problème familial, etc...

### PENSEZ AUX AIDES EXCEPTIONNELLES NON REMBOURSABLES

Les mandatés CGOS CFDT (dernière page) siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.

**Prenez contact avec votre section.**

**Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant la commission**

# FONDS SOLIDARITE FAMILIALE

Ces prestations sont versées :

- ◆ Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- ◆ Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

**Montant brut** : 20 € par jour (10 € par jour si le congé est effectué sous forme d'un service à temps partiel)

## PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale, pour participer aux frais d'obsèques.

**Le montant est de 750€ brut.**

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Obtenez gratuitement un renseignement juridique

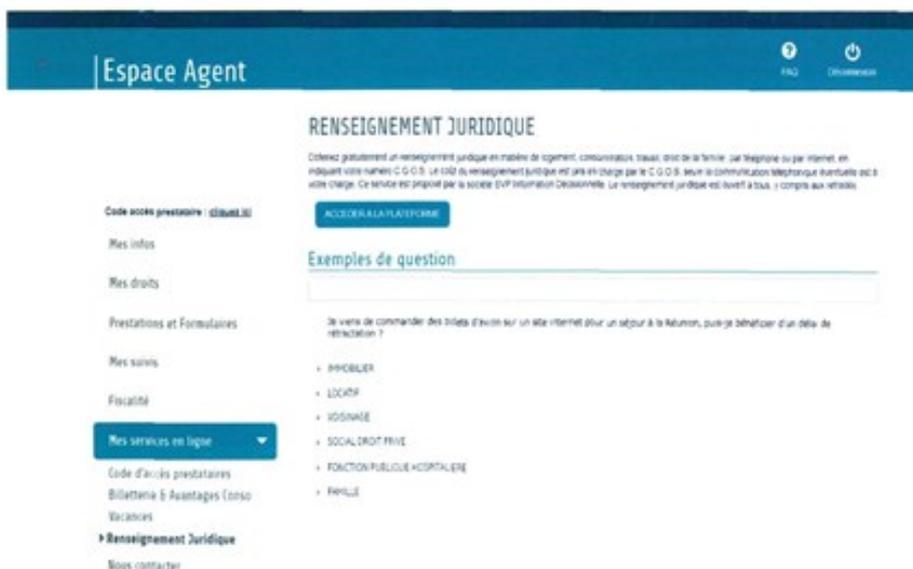
- en matière de logement
- consommation
- droit de la famille

Nouveau

Par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h à 19h.
- Par internet : [www.cgos.info.rubrique Vous et votre famille / Droits](http://www.cgos.info.rubrique Vous et votre famille / Droits)
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent

Accéder directement à la plateforme renseignements juridiques : <https://cgos.prat.fr>



# AVANTAGES CONSO

- ABONNEMENTS ET MAGAZINES
- CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION
- VOITURES NEUVES
- VOITURES OCCASIONS

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur :



**Le C.G.O.S & Vous**

## BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attractions, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région.

La participation annuelle du CGOS est de **500€ maximum par agent plus 250 € par enfant.**  
Un agent célibataire bénéficie de deux places par offre.



**Accédez au site  
Billetterie C.G.O.S :**

**Www.avantages-loisirs.cgos.info**

**Et découvrez les nombreuses OFFRES  
DISPONIBLES EN LIGNE**



**Accédez au site  
Loisirs C.G.O.S :**

**www.cgos.info**

**ou par tél au**

**01 70 56 59 24**

**du lundi au samedi**

**de 8h30 à 18H**

01330 Villars-les-Dombes - Tél. : +33 (0)4 74 90 05 54

# DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite ? vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS ? **Pensez à mettre votre dossier à jour.**

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services accomplies par l'agent dans un ou des établissements adhérents au CGOS.

TRANCHE D'INDICE MAJORE	MONTANT PAR ANNEE DE SERVICE
< à 505	<b>54€</b>
Entre 506 et 765	<b>49€</b>
> à 765	<b>44€</b>

La date limite de la demande ne doit pas dépasser **5 ans** après la date de départ.

## PRESTATION ANNUELLE RETRAITES

QF	MONTANT
< 330	<b>1 000€</b>
De 330,01 à 400	<b>800 €</b>
De 400,01 à 460	<b>600 €</b>
De 460,01 à 560	<b>500 €</b>
De 560,01 à 900	<b>200 €</b>

La prestation annuelle des retraités est versée au QF inférieur à 900.

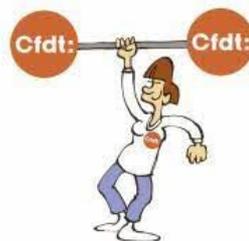
Il faut que le dossier soit mis à jour.



## AGENDAS

PRESTATIONS	DELAJ D'ENVOI	IMPOSABLE	NON-IMPOSABLE
Etudes-Education-Formation	31/07/2024	X	
Vacances Adulte et Famille	31/01/2025	X	
Enfant en Situation de Handicap	30/11/2024	X	
Chèques Vacances	Dans la limite du budget		X
Titres Culture	Dans la limite du budget		X
Sports, Loisirs et Culture Adultes et enfants	30/11/2024	X	
Centre de Loisirs et Accueil Périscolaire	31/01/2025	X	
CESU Garde d'Enfant	30/11/2024		X
Retraite	5 ans après le départ	X	
Décès	6 mois après le décès		X
Naissance	6 mois après la naissance	X	

# MOTS CACHES J.O



R	E	M	M	A	L	F	M	U	I	D	O	P
I	E	T	S	I	P	U	A	E	P	A	R	D
T	E	G	I	E	N	S	T	N	E	G	R	A
E	G	T	X	E	O	K	I	E	N	M	Y	H
U	A	Q	U	L	S	I	A	L	E	R	O	G
Q	N	E	A	L	S	E	G	L	A	C	E	I
I	I	T	E	I	X	U	E	J	K	I	I	E
P	T	E	N	A	E	R	A	E	T	I	S	L
M	A	L	N	D	A	F	Y	L	S	I	K	S
Y	P	H	A	E	E	U	Q	S	A	V	C	B
L	E	T	I	M	O	C	Y	R	U	J	R	O
O	S	A	U	N	N	O	L	H	T	A	I	B
M	A	S	C	O	T	T	E	Z	N	O	R	B

OLYMPIQUE—BOBSLEIGH—BIATHLON—MASCOTTE—MEDAILLE—PATINAGE—  
 ATHLETE—ANNEAUX—DRAPEAU—SKIEUR—HOCKEY—VASQUE—COMITE—  
 RELAIS—FLAMME—ARGENT—PODIUM—BRONZE—HYMNE—STADE—GLACE—  
 NEIGE—PISTE—SKIS—SITE—SAUT—JURY—JEUX—TIR—OR

# LA CFDT Santé-Sociaux

## NOS REVENDICATIONS

En 2024, la **CFDT Santé Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

### MALADIE :

La **CFDT Santé Sociaux** dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite. **La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle.**

### AIDES FINANCIERES :

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT Santé Sociaux** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

### PRESTATION EDUCATION :

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT Santé Sociaux** qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

### PROTECTION SOCIALE :

La **CFDT Santé Sociaux** revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

Pour la **CFDT Santé Sociaux** veut un accord national respectant un haut degré de solidarité.



**UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR SE SOIGNER CORRECTEMENT, C'EST IMPORTANT !**



### HANDICAP :

la **CFDT santé-sociaux** revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap

**Cfdt:** L'**ADHÉSION SERVICES** c'est compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

**REJOIGNEZ-NOUS**  
**CFDT.FR/ADHESION**

# VOS MANDATÉS CFDT AURA AU CGOS



**Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des différentes commissions. N'hésitez pas à nous contacter**

**Isabelle Crozelon (26/07)**

**04 75 05 77 99**

[syndicat.cfdt@ch-hdn.fr](mailto:syndicat.cfdt@ch-hdn.fr)

**Marie-Pierre Jaussaud (73)**

**04 79 89 55 41**

[mjaussaud@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:mjaussaud@sante-sociaux.cfdt.fr)

**Patrice Joandel (42)**

**06 70 08 24 55**

[p.joandel.cfdt@gmail.com](mailto:p.joandel.cfdt@gmail.com)

**Frédéric Loubeyre (63/43)**

**06 31 00 56 65**

[loubeyre.frederic@orange.fr](mailto:loubeyre.frederic@orange.fr)

**Patrick Arzac (26/07)**

**04 75 67 35 10**

**Antoine Caso (38)**

**06 76 34 25 55**

[antoine.caso@sfr.fr](mailto:antoine.caso@sfr.fr)

**Amandine Bouchetal (69)**

**04 78 86 17 10**

[cfdt-amandine.bouchetal@chu-lyon.fr](mailto:cfdt-amandine.bouchetal@chu-lyon.fr)

**Nathalie Bueno-Hernandez (74)**

**04 50 82 31 83**

[cfdt@ch-alpes-leman.fr](mailto:cfdt@ch-alpes-leman.fr)

**Nicole Luisetti (69)**

**04 72 08 16 48**

[n.luisetti@ch-montdor.fr](mailto:n.luisetti@ch-montdor.fr)

**Bouchra Dini (01)**

**06 98 95 30 85**

[bdini@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:bdini@sante-sociaux.cfdt.fr)

## **UNE QUESTION ?**

**Besoin d'être accompagné•e ?**

**Je contacte ma section ou un mandaté**

**Union Professionnelle Régionale AURA CFDT Santé-Sociaux**